SM Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) (Siren : 250501210)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Aspres-sur-Buëch
Arrondissement	Gap
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/02/2003
Date d'effet	25/02/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Claude GAST

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	SM de Gestion Intercommunautaire
Numéro et libellé dans la voie	du Buëch et de ses affluents
Distribution spéciale	Maison de l'Intercommunalité
Code postal - Ville	05140 ASPRES SUR BUECH
Téléphone	
Fax	
Courriel	smigiba05@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	43 285
Densité moyenne	15,24

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 9 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
05	CC des Deux Buëch (240500199)	CC
05	CC du Canton de Ribiers Val de Méouge (240500322)	CC
26	CC du Diois (242600534)	CC
05	CC du Haut-Buëch (240500181)	CC
05	CC du Laragnais (240500389)	CC
05	CC du Serrois (240500397)	CC
04	CC du Sisteronais (240400283)	CC
05	CC Interdépartementale des Baronnies (240500413)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales *Contribution à l'entretien et à l'aménagement du Buëch et de ses affluents notamment par l'animation, la coordination et la mise en oeuvre de programmes de gestion globale des cours d'eau de type contrat de milieux et SAGE. Contribution à la défense contre les inondation par le suivi du profil en long du Buëch et d ses affluents, la gestion des exhaussements et des incisions en dehors des zones soumises à l'influence des aménagements à vocation hydroélectrique, par la réalisation d'études hydrauliques ou géomorphologiques ponctuelles ou globales et par la proposition de programmes d'action, par la mise en oeuvre d'arasements d'iscles et de programmes de restauration de la ripisylve. Contribution à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Contribution à la gestion du Domaine Public Fluvial dans le cadre d'un transfert de propriété ou d'une concession temporaire. Contribution à l'animation et à la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant du Buëch. Possibilité d'assurer la réalisation de diagnostics de sûreté des digues communales et de travaux de protection contre les crues.* Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)